

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à la réalisation d'installations solaires thermiques sur les bâtiments publics

La commission composée de Mmes et MM. François Brélaz, Christa Calpini, Jean-Marc Chollet, Michel Desmeules, Claude-Eric Dufour, Jean-Michel Favez, Nicole Jufer Tissot, Susanne Jungclaus Delarze, confirmée comme présidente rapportrice, Stéphane Montangero et Rémy Pache s'est réunie le 12 mars 2010 de 9h00 à 11h00.

Mme Jacqueline Bottlang-Pittet était excusée.

M. le conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures (DINF), et M. Yves Roulet, chef de la section Energie, Environnement, Infrastructures du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), ont apporté les informations complémentaires.

La commission remercie Mme Delphine Breton, collaboratrice du SIPAL, pour les notes de séance.

Présentation du postulat par M. Favez

- La population vaudoise a démontré sa volonté de développement des énergies renouvelables, notamment par le vote du 29 novembre 2009 (vote contre la prolongation illimitée de l'exploitation de Mühleberg).
- Le parlement relève régulièrement le décalage entre les sommes mises au budget pour les investissements en matière d'énergies renouvelables et les dépenses effectives.
- Le rôle d'initiateur de l'Etat qui se doit d'être exemplaire aussi en matière d'installations solaires thermiques.
- Les équipements solaires thermiques sont simples, permettent l'approvisionnement en eau chaude sanitaire et des économies de chauffage.
- Le développement des installations solaires et la transformation des anciennes installations gourmandes en énergies fossiles est générateur d'emplois.
- Le Conseil d'Etat est prié d'élaborer un inventaire des bâtiments et installations propriété du canton déjà équipés en panneaux solaires thermiques, d'évaluer le potentiel de production solaire thermique qui justifierait des installations supplémentaires. Le postulat demande également un calendrier de mise en œuvre et un programme d'encouragement pour que les communes jouent également leur rôle d'exemplarité local.

Présentation par le Département des infrastructures

Les objectifs énergétiques du plan directeur sont les suivants :

- Diminution de 10% de la consommation d'énergie thermique.

- Diminution de 10% de la consommation d'eau.
- Diminution ou du moins stabilisation de la consommation électrique.
- Développement des énergies renouvelables sur 10% du parc immobilier.

Un groupe énergie, présidé par M. Yves Roulet, réunit les services constructeurs de l'Etat (SIPAL, UNIL, SSP, SPAS, CIT-CHUV) et le SEVEN. Le groupe étudie les potentiels d'amélioration en matière d'énergie et rédige depuis 2002 un rapport interne à l'Etat sur les projets d'assainissement et leur mise en œuvre. Le dernier rapport, édité en 2007, est mis en consultation lors de la séance ; le prochain rapport est prévu pour 2010.

Le rapport 2006, édité en 2007, peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/construction/batiments_publics/dossiers/Groupe_Energie/RAPPORT_Energie_2006_complet.pdf

La pertinence des installations solaires thermiques mérite d'être étudiée, le profil de consommation doit correspondre au profil de production potentiel. L'injection d'eau chaude excédentaire dans un réseau de chauffage à distance étant impossible à moyenne et basse température.

Il s'agira de favoriser en premier lieu les économies d'eau chaude (limiter les points d'eau chaude dans les bâtiments administratifs, p.ex.) et, cas échéant, de couvrir la consommation par des installations solaires.

Seuls les lieux de vie permanents se prêtent à ces installations. Les bâtiments cantonaux concernés sont donc les hôpitaux, les EMS (partenariat privé-public) et les établissements pénitentiaires.

Les bâtiments scolaires et les infrastructures sportives ont une demande trop irrégulière d'eau chaude sanitaire.

Il est démontré que plus les installations solaires sont grandes, plus elles sont rentables ; la démarche en vue de l'équipement des bâtiments publics est donc d'autant plus pertinente.

Le Centre d'entretien de Bursinel (construit à neuf ; tempéré plus que réellement chauffé) est cité comme exemple de la volonté d'exemplarité de l'Etat.

La Commission des finances a accordé un crédit de 400'000 francs pour l'élaboration d'un rapport et d'un programme d'assainissement des bâtiments de l'Etat gérés par le SIPAL. Ce rapport servirait de base à la réponse au postulat.

Discussion

La commission constate que le Département des infrastructures par l'intermédiaire du SIPAL fait preuve d'une ferme volonté de restreindre la consommation des ressources non renouvelables, que ce soit par des mesures d'économie, par des assainissements ou par l'installation des capteurs solaires thermiques.

Il est néanmoins constaté un décalage entre la volonté et la mise en œuvre concrète, ainsi qu'un manque d'informations sur les démarches en cours.

Le SIPAL prospecte l'opportunité de pose de capteurs solaires thermiques sur les bâtiments habités à l'année, alors que la pertinence de production sur les installations sportives mérite d'être mieux étudiée, les locaux étant de plus en plus utilisés (école durant les périodes scolaires, sociétés sportives et particuliers durant les loisirs).

La discussion a permis de préciser que la demande, par le présent postulat, d'un rapport faisant l'état des lieux qui pourraient bénéficier de l'installation de capteurs solaires thermiques a une double finalité : d'une part de connaître le parc immobilier concerné, et, d'autre part, d'informer les membres du Grand Conseil et la population vaudoise de ce qui se fait et qui peut se faire sur les bâtiments de l'Etat. Ce rapport permettrait par ailleurs de souligner l'engagement du canton dans la voie des énergies renouvelables et le rôle d'exemplarité du canton envers les communes (et les particuliers).

Conclusion

Le postulat demande un rapport mettant en évidence les avantages écologiques et économiques de l'installation de capteurs solaires thermiques sur les bâtiments propriété de l'Etat. Il définira un programme d'aide et d'encouragement des communes.

La commission se prononce par 5 voix contre 5 et 0 abstention, donc par la voix prépondérante de la présidente, en faveur de la prise en considération du postulat et propose de le transmettre au Conseil d'Etat.

Ollon, le 27 avril 2010.

La rapportrice :
(Signé) *Susanne Jungclaus Delarze*